

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL
Denis BEAUVIE

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE
Eric VIERO

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Marise BALSE
Thierry PIMOUGUET
Jacques CHASTANET (voix consultative)

Secrétaire de séance : Daniel SEGALA

ORDRE DU JOUR

❖ Délégations d'attributions au Président

❖ Elections

- Délégués SMICTOM, Pays du Grand Bergeracois, Maison de l'emploi sud Périgord, CRD.
- Membres de la Commission d'appel d'offres.
- Membres de commissions thématiques.

❖ Règlement des marchés publics

❖ Ressources financières

- Taux TEOM
- Indemnité du Président et du Vice-Président
- Paiement d'heures supplémentaires

❖ Ressources humaines

- Recrutement animateur du Pôle des Savoir-Faire

❖ Questions diverses

- Salle omnisports : demande au SDE pour extension de réseau
- Calendrier

Le Président, José Daniel, ouvre la séance à 10 h 11 en procédant à l'appel des membres présents, puis il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 5 avril 2008. Celui-ci étant adopté à l'unanimité il demande aux délégués de bien vouloir signer le procès-verbal se rapportant à ce Conseil.

Le Président vérifie que chaque participant dispose du rapport correspondant à la séance du jour et du dossier contenant divers documents complémentaires d'information :

- Statuts de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois (Conseil Communautaire du 24 juin 2006)
- Organigramme des services (une erreur à corriger sur le document remis : Marie-Line Boisserie ne fait plus partie des effectifs de la CCPB)
- Budgets primitifs 2008
- Procédures des marchés publics
- Règlement des marchés publics
- Marchés publics année 2007
- Marchés publics en cours

Ces documents peuvent être remis à toute personne qui en formulera la demande auprès de la Secrétaire Générale.

Délégations d'attributions au Président

Le Président explique à l'assemblée qu'il est souhaitable que ses membres lui délèguent certaines attributions afin de permettre une gestion plus souple.

Le Conseil communautaire, considérant l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'unanimité :

- **Décide** de déléguer au Président ses attributions dans les actions suivantes :
 - Céder les biens mobiliers pour les montants inférieurs à 5 000 € TTC
 - Passer les baux de biens
 - Passer les contrats d'assurance ainsi que leurs avenants
 - Encaisser les chèques de remboursement
 - Signer les conventions de stage
 - Signer les contrats de travail à durée déterminée n'excédant pas 3 mois et tous les contrats se rapportant à des remplacements d'agents absents titulaires ou contractuels.
 - Effectuer les augmentations et les diminutions d'horaires des agents
 - Effectuer le paiement des indemnités de surveillance des restaurants scolaires
 - Effectuer le remboursement des frais des intervenants extérieurs
 - Organiser et signer les marchés publics selon la procédure adaptée et inférieurs à 206 000 € HT (MAPA).

- **Précise** que le Président devra rendre compte des décisions correspondantes au Conseil Communautaire.

Votants : 28

Pour : 28

Elections

Le Président informe l'assemblée qu'il importe de procéder à différentes élections et il rappelle que seuls les délégués titulaires de la CCPB peuvent être élus. Il souligne l'engagement des délégués et leur nécessaire disponibilité.

❖ **Délégués au Syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères (SMICTOM)**

José Daniel, le Président, explique que la CCPB dispose de 14 sièges au sein du Comité syndical. Il s'agit donc d'élire 28 délégués (14 titulaires et 14 suppléants), chaque commune dispose d'une voix à l'exception de Beaumont du Périgord qui en a deux.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Elit**, pour le représenter au Comité syndical du SMICTOM, 28 de ses membres comme suit :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<i>Bayac</i>	Annick Carot	Florence Menut
<i>Beaumont du Périgord</i>	Bernard Beslin	Pierre Valleron
<i>Beaumont du Périgord</i>	Dominique Mortemousque	Michel Marchal
<i>Bourniquel</i>	Jean-Marie Selosse	Rose-Marie Roux
<i>Labouquerie</i>	Michelle Cabane	Françoise Tarjac
<i>Molières</i>	José Daniel	Jean-Luc Havard
<i>Monsac</i>	Claude Chastenet	Daniel Segala
<i>Montferrand du Périgord</i>	Odile Delcel	Georges Meyrignac
<i>Naussannes</i>	Pierre Bonal	Marie-Line Boisserie
<i>Nojals et Clottes</i>	Alain Merchadou	Claude Issartier
<i>Rampieux</i>	Daniel Grimal	Denis Beauvie
<i>Saint Avit Senieur</i>	Alain Delayre	Eric Viero
<i>Sainte Croix de Beaumont</i>	Jean-Pierre Heyraud	Annie Clavel
<i>Sainte Sabine Born</i>	Marise Balse	Thierry Pimouguet

Votants : 28

Pour : 28

A la demande du Président du SMICTOM, José Daniel informe les délégués que la prochaine réunion du Comité syndical est programmée le vendredi 18 avril à 9 h 30, au Pôle des Services, rue François Meulet au Buisson de Cadouin et il remet à chacun sa convocation.

❖ **Délégués au Pays du Grand Bergeracois (PGB)**

José Daniel, le Président, explique que les membres de l'assemblée doivent désigner des représentants qui participeront aux instances du Pays du Grand Bergeracois

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Elit**, pour le représenter au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale du Pays du Grand Bergeracois :

<i>Délégués</i>	<i>Suppléants</i>
Dominique Mortemousque	Claude Chastenet
José Daniel	Pierre Valleron

Votants : 28

Pour : 28

❖ **Délégué au conseil d'administration de la Maison de l'emploi Sud Périgord**

José Daniel, le Président, explique que les membres de l'assemblée doivent désigner un représentant qui participera au Conseil d'administration de la Maison de l'emploi Sud Périgord.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Elit**, pour le représenter au Conseil d'administration de la maison de l'emploi Sud Périgord :

<i>Délégué</i>	<i>Suppléant</i>
Dominique Mortemousque	Claude Chastenet

Dominique Mortemousque regrette que ce service ne soit pas plus proche des habitants du Pays Beaumontois et il informe les membres de l'assemblée qu'il va agir pour l'obtention d'une antenne sur le territoire.

Votants : 28

Pour : 28

❖ **Délégué au Conservatoire à rayonnement départemental (CRD)**

José Daniel, le Président, explique que les membres de l'assemblée doivent désigner un représentant qui participera aux instances du Conservatoire à rayonnement départemental.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Elit**, pour le représenter aux instances du Conservatoire à rayonnement départemental :

<i>Délégué</i>	<i>Suppléant</i>
Michel Marchal	Claude Chastenet

Dominique Mortemousque rappelle les difficultés de la fanfare locale. Il considère qu'il faut aider cette association et s'interroge sur les possibilités éventuelles de rapprochement avec le CRD pour créer une nouvelle dynamique.

Votants : 28

Pour : 28

❖ **Membres de la Commission d'appel d'offres**

José Daniel, le Président, lit l'article 22 du Code des Marchés Publics qui précise la composition des commissions d'appel d'offres :

- Alinéa 5 : « lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un Syndicat mixte, le Président de cet établissement ou de ce syndicat, ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la Collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du Syndicat. Toutefois, si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un Président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du Syndicat. »

José Daniel rappelle que la Commune de Beaumont du Périgord compte le plus grand nombre d'habitants de toutes celles qui composent la CCPB, que celui-ci est égal à 1 159, et qu'il convient donc d'appliquer la règle de l'Alinéa 4 : « lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, le Maire ou son représentant, président, et trois membres du Conseil municipal élus en son sein ... ».

Le Président organise l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres qui doit compter 3 membres outre le Président qui n'a pas de suppléant.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **élit** les membres de la Commission d'appel d'offres comme suit :

Président de droit : José Daniel (pas de suppléant)	Membres titulaires	Suppléants
	Marise Balse Alain Delayre Bernard Beslin	Pierre Bonal Michelle Cabane Georges Meyrignac

Votants : 27

Pour : 27

❖ Membres des Commissions thématiques

José Daniel, le Président rappelle qu'en 2001, lors de l'installation du précédent Conseil communautaire, trois commissions thématiques avaient été mises en place :

- Commission du personnel
- Commission des finances
- Commission voirie

Il insiste sur le rôle de ces commissions qui doivent préparer le travail du Bureau et du Conseil communautaires. Elles constituent des instances de réflexion, de discussion, elles disposent d'un pouvoir de proposition mais ne prennent aucune décision.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** la mise en place de commissions thématiques comme suit :

Commission du Personnel	<ul style="list-style-type: none">- José Daniel- Annick Carot- Denis Beauvie- Jean-Luc Havard- Bernard Beslin- Odile Delcel
Commission Assainissement	<ul style="list-style-type: none">- José Daniel- Marise Balse- Gérard Roussey- Eric Viero- Daniel Segala- Annick Carot

Commission Voirie	<ul style="list-style-type: none"> - José Daniel - Annick Carot - Dominique Mortemousque - Jean-Marie Selosse - Michelle Cabane - Claude Chastenet - Georges Meyrignac - Pierre Bonal - Alain Merchadou - Daniel Grimal - Alain Delayre - Jean-Pierre Heyraud - Marise Balse
-------------------	--

Votants : 27

Pour : 27

Règlement des marchés publics

José Daniel, le Président rappelle que depuis le 24 juin 2006, la CCPB dispose d'un règlement des marchés publics et d'un guide des procédures qui permettent aux services de respecter scrupuleusement le cadre légal tout en « achetant » de façon efficace et économe.

Le Président explique qu'il importe que les membres de l'assemblée se prononcent clairement sur le maintien de ces procédures.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de règlement des marchés publics
- **Approuve** le guide des procédures des marchés publics (voir tableaux descriptifs)

Votants : 26

Pour : 26

Ressources financières

❖ Taux TEOM

José Daniel, le Président, informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer les taux de la TEOM pour l'année 2008 en se référant à ceux adoptés par le SMICTOM de Lalande / Le Buisson.

Taux 1 : Ramassage en porte à porte 2 fois par semaine

Taux 2 : Ramassage en porte à porte 1 fois par semaine

Taux 3 : Apport volontaire vers des containers dispersés

Taux 4 : Apport volontaire vers des containers regroupés

Ces taux étant appliqués selon le zonage

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Fixe** les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2008 comme suit :

TAUX	BASES	TAUX	PRODUITS
Taux 1 = Zone verte	542 927	12,5 %	67 866
Taux 2 = Zone rouge	154 088	10,38 %	15 994
Taux 3 = Zone bleue	1 969 807	9,63 %	189 692
Taux 4 = Zone hachurée	348 262	8,75 %	30 473

Pour obtenir **304 025 €** de produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Votants : 27

Pour : 27

❖ **Indemnité du Président**

José Daniel, le Président informe les membres de l'assemblée délibérante que selon l'article L 5211-12 du CGCT, ils doivent fixer les indemnités du Président et du Vice-Président.

L'article R 52 14 – 1 précise que pour déterminer ces indemnités il faut appliquer au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique le barème suivant :

Pour un EPCI et une population entre 3 500 et 9 999 habitants :

Indemnités au 1^{er} mars 2008			
(indice brut 1015/ majoré 821)		Mensuel : 3 741,25 €	
Président		Vice Président	
Taux % maximal	Montant maximal mensuel	Taux % maximal	Montant maximal mensuel
41.25	1 543.27	16.5	617.31

Le Président s'absente de la séance, le temps pour le Conseil de délibérer sur l'indemnité le concernant :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Vu l'article L 5211-12 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 5214-1 du CGCT,

- **Fixe** l'indemnité du Président en référence au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut 1015/majoré 821 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, au taux maximal de 41,25 %, soit un montant maximal mensuel brut de 1 543,27 €.
- **Précise** que cette indemnité est due à compter du 5 avril 2008, date de l'élection du Président

Votants : 25

Pour : 25

Le Vice Président s'absente de la séance, le temps pour le Conseil de délibérer sur l'indemnité le concernant :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Vu l'article L 5211-12 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 5214-1 du CGCT,

- **Fixe** l'indemnité du Vice- Président en référence au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut 1015/majoré 821 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, au taux maximal de 16.5 %, soit un montant maximal mensuel brut de 617.31 €.
- **Précise** que cette indemnité est due à compter du 5 avril 2008, date de l'élection du Vice Président

Votants : 25

Pour : 25

❖ **Paiement heures supplémentaires**

José Daniel, le Président, rappelle l'article 4 du règlement des agents de la CCPB :

« **Article 4. HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Les heures supplémentaires ne peuvent être effectuées que pour nécessité de service et à la demande expresse (document écrit) du responsable hiérarchique.

Ces heures font l'objet d'une récupération qui peut être réalisée de deux manières différentes :

- dans le mois qui suit l'exécution des heures supplémentaires dès lors que leur nombre total est supérieur à 4 heures, au-delà elles seront perdues ;
- dans un délai variable en fonction du temps nécessaire pour disposer de 4 heures à récupérer.

Très exceptionnellement une possibilité d'indemnisation peut être envisagée.

Le mode de calcul de la récupération est défini comme suit :

Pour une heure travaillée de 7 h 00 à 22 h 00, une heure récupérée

Pour une heure travaillée un dimanche ou un jour férié, deux heures récupérées

Pour une heure travaillée de 22 h 00 à 7 h 00, deux heures récupérées

Les demandes de récupération d'heures supplémentaires doivent parvenir au service des ressources humaines 8 jours avant l'absence. »

Le Président explique que les membres de l'assemblée doivent autoriser le paiement d'heures supplémentaires effectuées par les secrétaires de la Mairie de Beaumont du Périgord. Ces heures seront donc facturées sous forme de prestation de service à la commune. Toutefois pour respecter l'égalité entre tous les agents, il n'est pas souhaitable de renouveler cette situation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le paiement de :
 - 20,50 heures supplémentaires réalisées par Claudine Roussely.
 - 4,50 heures complémentaires réalisées par Corine Delayre

Votants : 26

Pour : 26

Ressources humaines

❖ Recrutement animateur du Pôle des Savoir-Faire

Le Président explique qu'il est nécessaire de confirmer la décision de renouveler en 2008 les actions réalisées en 2006 et 2007, dans le cadre du Pôle des Savoir Faire. L'assemblée doit donc l'autoriser à recruter un agent d'animation pour un CDD de 6 mois, à mi-temps.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à organiser le recrutement d'un animateur pour le Pôle des Savoir – Faire et à signer le contrat de travail et tous les documents afférents.
- **Précise** qu'il s'agit d'un contrat d'une durée limitée à six mois (du 1^{er} mai au 30 septembre 2008) et d'un mi-temps.

Votants : 26

Pour : 26

Questions diverses

❖ Salle omnisports : desserte en énergie électrique

José Daniel, le Président explique qu'il importe de solliciter rapidement le Syndicat d'Energies de la Dordogne (SDE) pour la desserte en énergie électrique de la salle omnisports.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Atteste** que la salle omnisports, située Chemin de Pechgrand à Beaumont du Périgord, est la propriété de la Communauté de communes du Pays Beaumontois (CCPB).
- **Précise** que cet équipement est destiné aux activités sportives des habitants du Pays Beaumontois (13 communes).
- **Confirme** que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement est assurée par la CCPB
- **Confirme** que le financement des travaux d'aménagement est assuré par la CCPB.
- **S'engage** dans le cas où l'une ou l'autre des 4 conditions ci-dessus ne serait pas satisfaite à rembourser au Syndicat départemental l'intégralité des dépenses qu'il aurait engagées pour la desserte en énergie électrique de la salle omnisports, située Chemin de Pechgrand à Beaumont du Périgord.
- **Mandate** José Daniel, le Président pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat et l'autorise à signer à cet effet tous documents utiles.

Votants : 26

Pour : 26

Dominique Mortemousque, le Vice-Président, informe l'assemblée que le Député **Daniel Garrigue** lui a annoncé qu'il attribuait **40 000 €** à la salle omnisports du Pays Beaumontois, sur sa Réserve parlementaire.

❖ Calendrier

José Daniel, le Président demande aux membres de l'Assemblée de convenir des dates pour les prochains conseils.

Deux rendez-vous sont pris :

- Vendredi 16 mai à 20 h 00
- Samedi 28 juin à 9 h 30

❖ Documents d'urbanisme

Claude Chastenet, Maire de Monsac, souhaiterait que soit commandée et dirigée à l'échelle intercommunale, une étude sur l'élaboration des documents d'urbanisme pour les Communes qui n'ont pas encore de Carte communale.

José Daniel, le Président rappelle que la CCPB n'a pas de compétence en matière d'urbanisme, toutefois l'article X des statuts communautaires précise : « l'assistance administrative et technique dans l'élaboration de documents d'urbanisme dont la maîtrise d'ouvrage reste à la charge des Communes ».

L'ordre du jour étant épuisé M José Daniel, le Président clôt la séance à 11 h 45. Il remercie les membres du Conseil pour leur participation et les invite à partager un moment convivial autour d'un verre.